

## LES COMPLEMENTS APPORTES A L'ETUDE D'IMPACT DE LA ZAC DE BOUL SAPIN

L'étude d'impact du dossier de création de la ZAC de Boul Sapin, dans sa version datant de 2013 a été complétée par deux fois par Lorient Agglomération. Tout d'abord lors du dépôt de dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) de la ZAC suivi d'un avis sans remarques émis par l'autorité environnementale le 22 juin 2016. La DUP a fait l'objet d'une enquête publique. Puis un nouvel avis de l'autorité environnementale a été demandé le 2 mars 2018 en vue de préparer le dossier de réalisation de la ZAC, et obtenu le 14 mai 2018 (réception par Lorient Agglomération le 15 mai 2018). Aucune observation n'a été formulée par l'autorité environnementale lors de cette dernière saisine.

L'étude d'impact du dossier de création de la ZAC a été complétée par rapport à celle de 2013, sans en modifier l'économie générale, de la manière suivante :

- Intégration d'une étude relative aux possibles recours aux énergies renouvelables dans différents chapitres (réseaux, énergie...) et l'étude complète sur le potentiel en Energie Renouvelable a été intégrée en annexe à l'étude d'impact.
- Le levé topographique précis du site a été conduit par un géomètre expert. Il a permis de préciser les préconisations concernant l'écoulement des eaux pluviales et les techniques de rétentions des eaux, le dimensionnement et l'emplacement exact des bassins tampons.
- Un nouvel inventaire exhaustif pour confirmer l'absence de zones humides dans le périmètre du projet a été conduit, respectant la nouvelle nomenclature (via des sondages pédologiques complémentaires notamment). Les conclusions ont été intégrées à l'étude d'impact également.
- Un chapitre concernant les enjeux du PDU a été intégré à l'étude comme le souhaitait l'autorité environnementale dans l'avis de 2013.
- Une méthodologie de suivi permettant de mesurer les incidences du projet sur l'environnement mais également l'efficacité des actions mises en place pour réduire ces incidences ont été intégré au projet (suivi écologique de différentes espèces, avec plannings, et chiffrage des actions).
- Les mesures prises pour éviter et réduire les risques de pollution accidentelle en phase travaux ont été explicitées au dossier.
- La réflexion sur l'intérêt et la pertinence de la mise en place de dispositifs de traitement complémentaire des eaux pluviales (débourbeurs - déshuileurs) a été conduite. Ce type d'équipement s'imposera aux futurs acquéreurs des lots.
- Les contraintes qui seront imposées aux industriels avant rejet dans le réseau EU ont été abordées : il conviendra de vérifier que les rejets ne dépassent pas les normes autorisées. Si c'est le cas, les industriels devront individuellement traiter leurs effluents avant rejet dans le réseau collectif.
- Les dessertes ferroviaires et bus ont été décrites plus finement.

Enfin, différentes pièces constitutives de l'étude d'impact ont également été mise à jour à ce stade du dossier de réalisation :

**Pages 10 et 11 :** Insertion du plan masse actualisé : les grands principes sont identiques à l'étude de 2013, c'est l'emplacement exact des équipements (voiries, bassins...) qui ont été précisés,

**Pages 16 à 23 :** Actualisation des impacts du projet et mesures de réductions et de compensations décrites (pages 18-19). Plan des mesures de réduction (page 20),

**Page 39 :** modification du plan des eaux pluviales,

**Pages 43 à 45 :** Evolution du dossier au stade du dossier de réalisation,

**Pages 59-60 :** actualisation des enjeux et contraintes liées au milieu physique : ressource en eau,

**Pages 97-99 :** Actualisation des enjeux liés à l'environnement : étude complémentaire zone humide (sondages pédologiques) et qualification des peuplements forestiers en place,

**Page 116** : Actualisation des enjeux d'urbanisme,

**Pages 135-137** : actualisation des effets du projet sur le milieu physique (sur les sols, sur les eaux souterraines et superficielle), effet en phase d'exploitation, plan de principe d'assainissement,

**Pages 147-150** : Actualisation des effets sur le milieu naturel : sur les bois et mesures associés, sur les espèces protégées et mesures associées, insertion du tableau des impacts du projet par espèce protégée.

**Pages 151 à 156** : Explication des mesures de réduction et de compensation, plan des mesures de réduction proposées, plan des mesures de compensation, mesures d'accompagnement,

**Page 162** : étude acoustique approfondie,

**Page 170** : actualisation de la compatibilité avec les documents de planification,

**Pages 178** : mise à jour des auteurs de l'étude d'impact,

**Fin** : insertion des annexes : les précédents avis de l'AE ont été intégrés.

---